République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Police Municipale

Service des Emplacements
Affaire suivie par : Isabelle GONZALEZ
Tél. : 04 83 16 65 05
igonzalez@mairie-toulon.fr

Avis d'appel public à la concurrence

Mise en concurrence d'un emplacement en vue d'une exploitation économique

Foodtruck sur place de stationnement
Emplacement : Rue Henri Poincaré – Eglise Saint Pie X - midi

La Ville de Toulon dispose d'un emplacement pour des activités économiques qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que :

« *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.* »,

la Ville de Toulon procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article ci-dessus cité du CGPPP.

Nature du titre d'occupation	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.
Objet du titre d'occupation	Activité alimentaire en foodtruck
Caractéristiques du lieu occupé	Stationnement le midi et/ou le soir sur l'emplacement réservé
Caractéristiques principales du titre d'occupation	L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Durée envisagée de l'occupation : 3 ans assortis d'une période d'essai de 6 mois à compter du 01/01/2027. Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public : Taxe d'occupation du domaine public : **396,05 €** par trimestre au titre de l'année 2026 (réévaluée au 1er janvier de chaque année conformément à la grille tarifaire en vigueur votée par le Conseil Municipal de Toulon (due dès le début de l'occupation du domaine public). Droit de 1ère attribution dû à l'issu de la période d'essai : **1 591,80 €** ; (au titre de l'année 2026 - réévalué au 1er janvier de chaque année conformément à la grille tarifaire en vigueur votée par le Conseil Municipal de Toulon) Pour ses besoins en alimentation électrique, le bénéficiaire doit s'adresser au fournisseur de son choix pour son raccordement et le règlement de ses consommations.

	L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable et il devra être assuré en responsabilité civile professionnelle et commerciale au titre de son activité. **Ce qui est autorisé** - Possibilité d'implantation 7 jours sur 7 - Horaires d'occupation de l'emplacement : du lundi au dimanche de 9h30 à 22h00 - Tabourets à la banque du camion - Musique dans le strict respect de la règlementation **Obligations / Interdictions** - Obligation du respect strict des horaires et du voisinage - Obligation de libérer l'emplacement en dehors des heures autorisées - Obligation de nettoyer les lieux après utilisation - Pas de possibilité de « terrasse » avec tables et chaises - **Utilisation d'un groupe électrogène extérieur interdite** - Interdiction de faire des barbecues
Date limite d'information pour candidater	Date limite de réception des propositions des candidats : **Mardi 08/12/2026 à 12h00** *Tout dossier transmis postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.* La candidature devra être adressée : → Par mail (moyen de transmission préféré) : Indiquer en objet « Candidature emplacement Rue Henri Poincaré – Eglise St Pie X » et envoyer le dossier complet en 1 seul document PDF à igonzalez@mairie-toulon.fr + copie à secretariatemplacement@mairie-toulon.fr (après l'envoi il conviendra d'appeler au 04 83 16 65 05 ou au 04 94 36 81 72 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00) pour vérifier que le dossier a bien été réceptionné) → En version papier, sous pli cacheté avec indiqué sur l'enveloppe « Candidature emplacement Rue Henri Poincaré – Eglise St Pie X ») : Dépôt en main propre contre récépissé : Service des Emplacements Pôle Famille – 1 Rue Président Robert Schuman, 83000 TOULON Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 Appeler le 04 83 16 65 05 pour qu'une personne vienne récupérer le dossier.
Renseignements d'ordre technique	Isabelle GONZALEZ : 04 83 16 65 05 / igonzalez@mairie-toulon.fr Secrétariat : 04 94 36 81 72 (joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00) / secretariatemplacement@mairie-toulon.fr Ou vous rendre sur place au Service des Emplacements → **prise de RDV obligatoire**.

Critères de sélection	Seuls les dossiers « complets » (ou complétés) et transmis dans les temps impartis seront étudiés. Les candidatures seront étudiées et l'attribution de l'emplacement se fera en fonction de la nature du projet. - qualité de l'offre (type de produits : industriels, artisanaux ; originalité ; emballages utilisés ; tarifs proposés ; périodes et horaires d'ouverture) : **50 %** - présentation logistique et organisationnelle (expérience professionnelle, moyens consacrés à l'exploitation du service) : **25%** - qualité esthétique (intégration dans le site de l'équipement proposé - une attention particulière sera apportée quant aux coloris, matériaux de la structure + habillage proposés) : **25 %** Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue. Tous les candidats seront avisés par courrier envoyé par mail de la suite accordée à leur dossier. A défaut de candidature ou en cas de procédure infructueuse malgré une publicité suffisante, la Ville se réserve le droit de contracter avec l'opérateur économique de son choix remplissant les critères ci-dessus définis.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Police Municipale

Service des Emplacements
Affaire suivie par : Isabelle GONZALEZ
Tél. : 04 83 16 65 05
igonzalez@mairie-toulon.fr

Dossier réceptionné le :	
Demande de pièces complémentaires le :	
Dossier complet le :	

DOSSIER DE CANDIDATURE

Foodtruck sur place de stationnement
Emplacement : Rue Henri Poincaré – Eglise Saint Pie X – midi et/ou soir

Date limite de réception des dossiers de candidature : Mardi 08/12/2026 à 12h00

- **Présentation du candidat** (remplir en majuscules)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Raison sociale* :

Statut juridique* :

Nom commercial* :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social* :

Code postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

Email :

Site internet*:

* Le cas échéant

Fait à : Le :

Nom et signature du demandeur :

• Présentation du dossier

Le projet sera présenté dans un dossier annexé à la page « Dossier de candidature » et le candidat répondra aux questions suivantes :

1) Descriptif du véhicule et de son équipement (intérieur / extérieur) et des particularités le cas échéant (joindre photos du matériel envisagé + photomontage si possible)

2) Présentation de l'activité envisagée avec :
   - description des plats proposés et leur gamme de prix,
   - type de produits utilisés (ex : frais, surgelés, en conserve / issus de la filière bio, production raisonnée, équitable, traditionnelle…),
   - provenance des produits et/ou lieux d'approvisionnement
   - présentation des emballages utilisés (recyclables, réutilisables, compostables, biodégradable, carton, plastique…)

3) Expérience dans le domaine d'activité, formations éventuelles

4) Jours et heures de présence souhaités + date de début d'activité envisagée

5) Date envisagée de début d'activité

6) Moyens humains et matériels mis en œuvre pour exploiter l'emplacement

7) Raison(s) pour laquelle (lesquelles) le candidat est intéressé par ce projet d'implantation

8) Tout renseignement et/ou précision que le candidat jugera nécessaire à l'examen de son dossier

• Documents à joindre au dossier (en fonction de l'avancement des démarches administratives)

☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité (obligatoire)

☐ Tout document que le candidat jugera nécessaire à l'étude de son dossier de présentation

+ en fonction de l'avancement des démarches administratives (dans tous les cas, ces documents seront à fournir impérativement avant le début d'activité **si la candidature est retenue**)

☐ Extrait Kbis de moins de 3 mois

☐ Copie l'attestation d'assurances responsabilité civile professionnelle et commerciale couvrant les dommages causés aux tiers, au local commercial et au domaine public

☐ Un justificatif de formation en hygiène alimentaire : attestation de formation adaptée à la restauration commerciale (dispensée après le 01/01/2006) ou diplôme/titre professionnel adapté à l'activité (postérieur au 01/01/2006) ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans comme gestionnaire ou exploitant d'un établissement)

☐ Le récépissé de déclaration d'activité (formulaire CERFA 13984-6)

☐ Copie des diplômes en rapport avec l'activité envisagée

☐ Copie de l'attestation relative aux obligations vis-à-vis des cotisations sociales ou attestation sur l'honneur

☐ Copie du contrat de travail des employés éventuels